



Message phyto fraise n°2024-2 Mai 2024

SHIRUDO : AMM de 120 jours contre acariens sous abri

Nous vous informons d'une nouvelle **AMM 120 jours** pour lutter contre les acariens sur fraisier, elle **expire le 31 aout 2024**.

Informations générales sur le produit :

Nom du produit	SHIRUDO
Substance active	Tébufenpyrade
Stade d'application sur fraise	Entre les stades BBCH 50 et BBCH 89 ⁽¹⁾
ZNT aquatique	20 m
DSPPR	5 m

⁽¹⁾ Stade BBCH 50 = apparition de l'inflorescence

Stade BBCH 89 = deuxième récolte : d'autres fraises ont atteint leur couleur spécifique (dernier stade de la période de maturation des fruits et des graines)

Liste des usages autorisés sur fraise (traitement des parties aériennes) :

Usage	Dose	DAR	Nombre maxi d'applications	Remarque
Acariens	1 kg/ha	3 jours	1/an	Sous serres fermées uniquement Application exclusivement par automate

- Classification : le tébufenpyrad appartient à la famille des pyrazoles-carboxamides, il s'agit d'un ITEM (Inhibiteur du Transfert des électrons Mitochondriaux).
- Mode d'action : Agit par **contact** et **ingestion** sur tous les stades de développement.
- Positionnement et propriétés : s'utilise dès détection des premiers foyers. Mobilité **translaminaire**, **action de choc** et **persistance** d'action de 6 à 8 semaines.
- Utilisation uniquement sous **serre statique, fermée**, empêchant la diffusion de produits phytopharmaceutiques dans l'environnement et rendue inaccessible aux pollinisateurs.
- Application exclusivement par **automate**, en absence d'opérateur. Tout autre moyen d'application tel qu'un pulvérisateur porté par tracteur ou un pulvérisateur à dos est interdit.
- Délai de rentrée : 8 heures pour des activités sans contact avec la végétation, 3 jours pour des activités en contact avec la végétation.
- Classement toxicologique et mention de danger :
 - H302 : Nocif en cas d'ingestion.
 - H332 : Nocif par inhalation.
 - H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
 - H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (Le tractus gastro-intestinal) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (voie orale).

- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- Formulation : poudre mouillable (WP)
- Firme : CERTIS BELCHIM

Source : décision d'AMM 120 j, CERTIS BELCHIM

Avant toute utilisation d'un produit phytosanitaire, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi.

Rédaction : Sara Ferrera (CA 84), Myriam Carmentran (CA 47 – n° agrément conseil phyto : AQ01540), Marion Turquet et Christophe Carmagnat (Invenio – n° agrément conseil phyto : OF-0084-21222) et Emeline Vanespen et Hugo Chevalon (AOPn Fraises Framboises de France).

Diffusion : Hugo Chevalon (AOPn Fraises Framboises de France).

Renseignements complémentaires : sara.ferrera@vaucluse.chambagri.fr

Partenaires financiers :

